

LES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX COMMUNS DÉPARTEMENTAUX :

On a essayé de nous vendre du rêve mais personne n'est dupe !

MALGRÉ NOS ALERTES depuis le lancement du projet OTE et la demande unanime des organisations syndicales de surseoir à cette réforme — voire l'abandonner dans le contexte de crise sanitaire — le gouvernement s'est entêté.

Quelle aubaine en effet de profiter des confinements successifs pour faire comme bon lui semblait.

Un groupe de suivi de la mise en place des SGCD s'est tenu le 18 mars. Nous en avons demandé la mise en place le cadre du CT et du CHSCT central des DDI. En effet, cette réforme impacte non seulement les agents des DDI transférés aux SGCD, mais également, à cause des dysfonctionnements qui pèsent sur le quotidien de travail dans nos services les agents eux-mêmes, en matière d'action sociale et de RH notamment.

Tout est beau sur le papier, mais la CGT a dénoncé la dégradation des conditions de travail des agents des SGCD et l'impact sur leurs collègues des DDI :

- La « taylorisation des postes » c'est-à-dire du travail répétitif en lieu et place d'une activité diversifiée et responsable d'un bout à l'autre de la chaîne de traitement d'un dossier,

- De ce fait, une faible attractivité des postes qui (après avoir poussé beaucoup d'agents expérimentés à fuir ces services par anticipation) fait qu'il y a une vacance persistante et/ou que les agents affectés en SGCD demandent à revenir dans leur ministère d'origine,

- Engendrant un alourdissement de la charge de travail pour les agents en poste qui constitue une situation difficilement tenable dans la durée : le travail est mal ou pas fait,

- Générant un mécontentement des usagers que nous sommes dans les DDI, mais également pour eux également une surcharge de travail, le SGC n'ayant pas repris certaines activités contrairement à ce qui avait pu être annoncé !

- La situation d'appauvrissement du contenu des postes de travail, d'empilement des couches hiérarchiques, le recasage d'anciens SG à tout prix, induit une déqualification des agents et une souffrance réelle.

L'incapacité de l'administration à mener sa réforme dans le calendrier totalement irréaliste imposé par le gouvernement induit des retards dans le traitement des prestations d'action sociale, y compris pour des besoins vitaux, s'agissant du versement des rentes ou des allocations enfants handicapés.

Certains SGC empiètent sur les prérogatives des DDI en matière de dialogue social en voulant négocier le télétravail des agents DDI ou bien, a contrario, certains directeurs transfèrent le traitement des situations signalées sur le registre de sécurité au SGCD, se dédouanant de leurs responsabilités propres.

Dans certains départements les SGCD se comportent comme les cow-boys de l'immobilier au motif qu'ils relèvent du ministère de l'intérieur : ils visitent sans aucune gêne des locaux annonçant aux agents d'ARS, de DR ou d'autres administrations qu'ils vont devoir partir même si leur propre direction n'est pas encore au courant : un choc pour ces derniers !

La création des SGC dégrade les conditions de travail de tous, déshumanise totalement nos services, ce qui est particulièrement grave en matière RH : nous avons découvert un nouveau mot à mettre au compte de la techno-langue : la « ticketisation » !

Quand on voit comment la centralisation des agents SIC (ne parlons même pas de la



situation de surchauffe qu'ils vivent depuis des mois entre l'OTE et la crise sanitaire) complique la vie des agents des DDI au quotidien, que la CGT n'a de cesse de dénoncer: le MI répond externalisation!

La CGT a indiqué la juste préoccupation des agents quant à la gestion RH de leur carrière. Sans interlocuteur clairement identifié (et qui plus est compétent car, dans nombre d'endroits, l'agent DDI n'a pas suivi ses missions) avec la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, le risque est grand d'une « perte de mémoire » quant au positionnement des agents en vue d'une promotion.

Aucune transparence n'est prévue dans le système; aucune garantie ne nous est donnée dans ce domaine!

La CGT insiste sur le fait que les personnels des DDI, qui n'ont pas suivi leurs missions dans les SGCD doivent pouvoir rester sur leur résidence. S'ils le désirent, ils doivent être nommés sur un vrai poste leur permettant d'exercer pleinement leurs missions.

Bref, vous avez besoin de fourniture: un ticket; une panne informatique: un ticket; une question RH: un ticket; un problème de prestation un ticket! Et comme tout ça dépend de la préfecture, nous ne sommes pas près de voir les choses s'améliorer car au niveau central tout va bien: un groupe miroir a été créé mais uniquement avec des directeurs de SGC, en oubliant d'y intégrer les directeurs-trices de DDI et leurs agents qui sont usagers des SGCD!

Conclusions:

Dans ces conditions rassurez-vous: Le pire reste à venir!

D'autres choix demeurent possibles. Dans un tel contexte, à l'appel des organisations syndicales CGT, FA, FSU, Solidaires, **l'Union fédérale des syndicats CGT de l'État vous appelle à vous mobiliser le 6 avril** prochain pour obtenir les créations d'emplois nécessaires, l'amélioration des conditions de travail et e vie de toutes et tous.

N'hésitez pas à nous solliciter, à nous faire remonter vos situations individuelles et collectives nous les porterons auprès du MI.

dominique.panico-mialon@sg.social.gouv.fr

laetitia.rannou@cotes-darmor.gouv.fr

fabrice.massoulie@aveyron.gouv.fr

christian.grusezezack@pas-de-calais.gouv.fr

**SEUL·E... ON SUBIT,
ENSEMBLE...
ON EST PLUS FORT·ES :
ADHÉREZ À LA CGT !**

Montreuil, le 24 mars 2021